

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**Du 13 mars 2012**

Date de la convocation : le 08 mars 2012

**Etaient présents** : MM BARRAL, MIRABEL, M MORIN, Mme RIONDET, MM CHOPPIN ; M BUDYNEK, M FAUCON; Mlle BUDYNEK ; Mlle BARRAL ; Mme CHAUVIN ; M DUCHAMP ; Mme DUMAS ; M GIUST ; M JURDYC ; Mme MESTRE ; Mme ZICARI

Mme INSALACO, Mme KOERING, ont donné procuration.

Mlle BARRAL a été nommée secrétaire

**Absents** : Mme DUMONT ; M FOURNIER ; Mme KLEINPOORT ;

**Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales**

#### Commission sports et Associations

- Contrat pour la fourniture de clés (maison du foot et boulodrome Cocontractant : B2C – Prix TTC 66.02€
- Contrat pour la fourniture de clés (restaurant scolaire et boulodrome) Cocontractant : B2C – Prix TTC 147.97€
- Contrat pour le remplacement du caisson de ventilation (maison du foot) Cocontractant : DESBROSSES – Prix TTC 1010.07 €
- Contrat pour le remplacement de dalles suite sinistre en mairie Cocontractant : FOOGA – Prix TTC 378.53 €
- Contrat pour la fourniture de matériel d'arrosage (boulodrome) Cocontractant : DURANTIN – Prix TTC 215.99€

# Compte-rendu du Conseil Municipal



## Commission scolaire et sociale

- Contrat pour des travaux de plomberie : montage de tuyauterie et pompage curage (école primaire)  
Cocontractant : JB BONNEFOND – Prix TTC 467.94 €
- Contrat pour l'achat de pile en lithium (crèche).  
Cocontractant : RICHARDSON – Prix TTC 69.03 €
- Contrat pour la fourniture de postes téléphoniques (restaurant scolaire).  
Cocontractant : OPTIMUM – Prix TTC 129.05 €

## Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour des fournitures de bureau (médiathèque)  
Cocontractant : ASLER DIFFUSION – Prix TTC 468.46 €

## Commission environnement et urbanisme

- Contrat pour la fourniture et pose d'un thermostat (salle de réception de la maison du foot)  
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 529.09 €
- Contrat pour la fourniture de hublots lumineux (bâtiments municipaux)  
Cocontractant : REXEL – Prix TTC 300.79 €

## Administration Générale

- Contrat pour des tables de réunion (2ème étage, espace réunion des adjoints)  
Cocontractant : MOBILIER BOIS DESIGN – Prix TTC 2746.02 €
- Convention de subventionnement pour la mise à disposition gratuite d'un local  
Cocontractant : VIVONS SOLAIZE ENSEMBLE
- Convention d'occupation à titre gratuit d'un immeuble (162 rue du Rhône)  
Cocontractant : COMMUNAUTE URBAINE DE LYON
- Contrat pour la surveillance et fermeture des équipements sportifs Cocontractant : PRESTIGE SECURITE – Prix TTC 418.60 €
- Contrat pour remplacement du caisson VMC (club house) Cocontractant : DESBROSSES – Prix TTC 590.41 €
- Contrat pour des produits d'entretien (tous bâtiments)  
Cocontractant : H RHONE – Prix TTC 3580.64 €
- Contrat pour la fourniture de 6 fermes portes (écoles et salle polyvalente)  
Cocontractant : LBA THIEVEL – Prix TTC 521.23 €
- Contrat pour la fourniture et la pose de 2 systèmes d'ouverture d'oscillo-battant (toilettes de la salle polyvalente) Cocontractant : AU COUPE VERRE – Prix TTC 476.00 €

# Compte-rendu du Conseil Municipal



## Approbation du Compte Administratif 2011

### Rapporteur :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil doit élire un président spécial. Madame Riondet est élue comme présidente.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il doit se retirer au moment du vote de cette délibération. Il laisse donc la parole à Madame Riondet qui présente le compte administratif.

Le compte administratif 2011 se résume ainsi :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	2 281 168,76 €
Recettes :	3 085 570,42 €
Soit un résultat positif de	804 401,66 €

#### Investissement :

Dépenses :	2 935 994,39 €
Recettes :	3 154 468,56 €
Soit un résultat positif de	218 474,17 €

Il y a 57 689,57 € restes à réaliser en dépenses, 0 en recettes.

La clôture de l'exercice 2011 s'établit ainsi :

#### Fonctionnement :

Le compte administratif de 2010 a fait apparaître :  
Un excédent de 592 883,65 €  
Et un excédent capitalisé de 411 177,00 €

Le compte administratif de 2011 fait apparaître :  
Un excédent de 804 401,66 €  
Soit un résultat de clôture excédentaire de 986 108,31 €.

#### Investissement :

Le compte administratif de 2010 a fait apparaître :  
Un excédent de 369 673,14 €  
Le compte administratif de 2011 fait apparaître :  
Un solde positif de 218 474,17 €.  
Et des restes à réaliser pour 57 689,57 €  
Soit un excédent d'investissement de 160 784,60 €  
Et un résultat de clôture excédentaire de 530 457,74 €.



# Compte-rendu du Conseil Municipal



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

-Approuve le compte administratif 2011.

## **Approbation du Compte de Gestion 2011**

**Rapporteur : Monsieur MIRABEL**

Le compte de gestion dressé par le receveur percepteur sur l'exécution de l'exercice 2011 n'appelle aucune observation ni réserve particulière,

Il présente les mêmes résultats que le compte administratif, à savoir :

- résultat de clôture positif de 986 108,31 € en section de fonctionnement
- résultat de clôture positif de 588 147,31 € en section d'investissement

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le compte de gestion 2011

## **Affectation des résultats de l'exercice 2011**

**Rapporteur : Monsieur MIRABEL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2011 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 986 108,31 €
- un excédent de la section d'investissement de 588 147,31 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 57 689,57 €.

Conformément à l'instruction M14, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution, c'est-à-dire le besoin de financement et les restes à réaliser de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 d'une part en réserve pour couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report de fonctionnement.



# Compte-rendu du Conseil Municipal



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

-d'affecter le résultat de l'exercice 2011 de la façon suivante :

Recettes d'investissement

-ligne 1068-01 excédent de fonctionnement capitalisé : 802 052,69 €

-ligne 001 solde d'investissement reporté : 588 147,31 €

Recettes de fonctionnement

-ligne 002 excédent de fonctionnement reporté : 184 055,62 €

## **Vote du Taux des 3 Taxes Communales pour 2012**

**Rapporteur : Monsieur JURDYC**

Monsieur MIRABEL rappelle au conseil les taux des 3 taxes municipales appliquées en 2011 :

- taxe d'habitation	7.96 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	8.85 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	20.49 %

**A l'unanimité, le conseil municipal, décide :**

- de maintenir les taux à leur niveau actuel pour l'année 2012

## **Adoption du Budget Primitif 2012**

**Rapporteur : Monsieur JURDYC**

Monsieur Pierre MIRABEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, en charge des finances donne lecture du budget primitif étudié en commission des finances et en réunion de travail du conseil municipal.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses, à savoir :

- pour la section de fonctionnement : 2 994 156,00 €
- pour la section d'investissement : 2 100 200,00 €

**A l'unanimité, le conseil municipal, décide :**

-d'adopter le budget primitif 2012.



## **Convention avec l'ASAR pour l'organisation du Rallye Lyon Charbonnières le 13 avril 2012 à Solaize.**

**Rapporteur : Monsieur CHOPPIN**

Afin de permettre l'organisation du rallye de Lyon – Charbonnières – Rhône, la commune de Solaize va signer une convention avec l'Association Sportive Automobile du Rhône.

Cette convention permet de définir le montant de la subvention accordée par la commune de Solaize, à l'ASAR, ainsi que les conditions de sécurité qui entourent le circuit.

Il est proposé une subvention de 5000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'accorder une subvention de 5000 € à l'ASAR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ASAR ;

## **CONTRATS DE SPONSORING POUR LE RALLYE LYON-CHARBONNIERES 2012**

**Rapporteur : Monsieur CHOPPIN**

Afin qu'elle puisse accueillir et organiser le rallye de LYON – Charbonnières, la commune de Solaize apporte à l'ASAR une aide financière.

La commune de Solaize souhaite que cette manifestation ait un coût minimal. Pour ce faire, il est proposé de conclure des contrats de sponsoring avec des entreprises.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits contrats dont un modèle est joint. En contrepartie de sa participation financière, l'entreprise bénéficiera d'une couverture promotionnelle, lors du passage du rallye à Solaize.

Le logo de l'entreprise, sera alors associé aux différents supports annonçant le rallye (affiches, livrets, banderoles etc.).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve les contrats de sponsoring tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à les signer ;

# Compte-rendu du Conseil Municipal



## **Convention avec la SPA**

**Rapporteur : Monsieur MORIN**

La commune de Solaize fait appel à la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-est, afin d'assurer en urgence,

- la capture des chiens et des chats errants sur la voie publique,
- dans les 3 heures suivant l'appel de la mairie, l'enlèvement auprès des services municipaux, des chiens et chats trouvés sur la voie publique ;
- la prise en charge des cadavres des chiens et chats trouvés morts sur la voie publique ;

La redevance 2012 est équivalente à celle de 2011, soit, 0,31 € par an et par habitant.

**Le Conseil Municipal peut se prononcer en faveur de cette convention ;  
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- autorise le Maire à signer la convention ;
- dit que les crédits seront prévus au BP 2012 chapitre 011 ;

## **Attribution d'une subvention exceptionnelle au club « Education Canine de Solaize », relative à des formations**

**Rapporteur : Monsieur FAUCON**

Monsieur Faucon rappelle que le club canin a sollicité la Mairie de Solaize, pour une subvention relative à des formations réalisées en 2011, par 4 entraîneurs du club, qui ont ainsi réussi leur examen.

Le montant global pour la formation des 4 entraîneurs s'élève à 35 € x 4, soit 140 €.

Il est proposé de financer 50 % du montant de la formation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver le versement d'une subvention de 70 €
- de dire que les crédits seront prévus au BP 2012, au chapitre 65 ;

**Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 20 mars 2012, conformément à la loi du 04 août 1884**

